

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-49/2025**

**Date de convocation : le 28 novembre 2025**

**Date d'affichage : le 28 novembre 2025**

**Objet : Avis de la commune de Saint Michel sur Savasse sur le projet d'avenir de l'étang de Montmiral proposé par les services de l'Etat**

**L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 20 heures 00,**

**Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.**

**Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTEL - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN**

**Absents, excusés : Sébastien RUAZ - Annabelle MORILLAS**

**Procurations : Néant**

**Carole MOTTEL a été nommée secrétaire de séance.**

Vu le projet présenté par les services de la DDT et le service GEMAPI de Valence Romans Agglo lors d'une rencontre en mairie de Montmiral le 20 novembre 2025

Considérant que les services de l'Etat et de Valence Romans Agglo, suite à la vidange accidentelle de l'étang en juillet dernier, refuse tout projet de remise en eau de l'étang en vertu de l'arrêté ministériel du 9 juin 2021 sur la réglementation des plans d'eau et du principe de continuité écologique du cours d'eau (la Savasse),

Considérant que laisser l'étang de Montmiral en l'état et ne pas procéder à sa remise en eau soulève plusieurs difficultés identifiées et va à l'encontre de l'intérêt général et de la sécurité publique sur le territoire de la commune de Saint Michel sur Savasse, première commune traversée par le lit de la rivière

Considérant que la commune de Saint Michel souhaite la remise en eau de l'étang à l'avenir pour les motifs suivants :

- L'étang constitue une réserve d'eau importante à proximité de la forêt communale de St Michel en cas d'incendie
- L'étang, de par sa configuration actuelle, constitue une zone tampon pour réguler le débit de la Savasse en cas d'orage et de pluies intenses, limitant ainsi les risques de crues dans le village de Saint Michel, traversé de part en part par le cours d'eau

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**EMET un avis défavorable aux mesures prescrites et projets proposés par les services de la DDT et de la GEMAPI de Valence Romans Agglo**

**EMET de vives inquiétudes en cas de suppression de l'étang de Montmiral**

**DEMANDE à ce que le nécessaire soit fait pour la remise en eau de l'étang de Montmiral dès que possible, notamment en mobilisant tous les acteurs du secteur**

**AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par le Conseil  
Municipal soussignés.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 026-212603195-20251202-D49\_2025-DE

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 3 décembre 2025

Le Maire,

Pierre COLOMB



Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 026-212603195-20251202-D49\_2025-DE

